

**Bernard MARTEL – Charles VIGNES - François MARTEL
Marie-Emmanuelle VIGNES-MAIOCCHI – Pierre-Antoine MARTEL
NOTAIRES ASSOCIÉS**

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

10 boulevard de Stalingrad (R.N.305) – 94607 CHOISY LE ROI CEDEX
☎ 01.48.84.70.13 – FAX 01.48.92.18.30 – CDC 0000113442F
e-mail : scp.martel.vignes@paris.notaires.fr

ATTESTATION

La Société Civile Professionnelle «Bernard MARTEL, Charles VIGNES, François MARTEL, Marie-Emmanuelle VIGNES-MAIOCCHI, Pierre-Antoine MARTEL», titulaire d'un Office Notarial à CHOISY LE ROI (Val de Marne), 10 Boulevard de Stalingrad, certifie et atteste avoir reçu le 31 mars 2005 la vente,

Avec la participation de Maître Jacques BEHIN Notaire à NOGENT SUR MARNE, 78 Grande Rue Charles de Gaulle, assistant le VENDEUR.

Par :

Monsieur Antonio LANNI, gérant de société, et Madame Pascale Annie VAILLANT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210), 31 avenue Jeanne d'Arc.

Nés savoir :

Monsieur LANNI à VILLEJUIF (94800), le 27 juin 1958,
Madame LANNI à CHATOU (78400), le 27 janvier 1959.

Au profit de :

Monsieur Georges MOVSESSIAN, administrateur de réseau, demeurant à THIAIS (94320) 44 Rue Paul Cézanne.

Né à BOURDJ HAMMOUD, (LIBAN) le 4 janvier 1962.

Divorcé de Madame Maguy STYLIAN, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, le 14 octobre 1996, et non remarié.

DESIGNATION DU BIEN

A NEUILLY-PLAISANCE (SEINE-SAINT-DENIS) 93360 8 bis Rue Florian,
UN TERRAIN A BATIR .

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	3672	8 bis rue Florian	00ha 04a 01ca

Observation étant ici faite :

- que la parcelle cadastrée section C numéro 3672 provient de la division d'une plus grande parcelle initialement cadastrée section C numéro 3670 lieudit « 10 rue du Bocage », pour une superficie de 836 mètres carrés, suivant procès verbal da cadastre numéro 2520G en date du 23 Avril 2001.

- que les constructions existante lors de l'achat par Monsieur et Madame LANNI, ont été démolies par eux, suivant permis de démolir délivré par la Mairie de NEUILY PLAISANCE, le 4 Octobre 2001 sous le numéro PD 9304 910 C 0027

L'ACQUEREUR est propriétaire du **BIEN** vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, le **BIEN** vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.
**FAIT A CHOISY LE ROI (Val de Marne),
LE 31 mars 2005**

